

myPublica
Simuler vaut
mieux que cogiter

La prévoyance

Contenu

- 02 Éditorial
- 04 Gros plan sur...
- 10 LPP: mesdames, pensez à votre prévoyance!
- 11 Au fait, connaissez-vous...?
- 13 Quand je serai à la retraite...
- 16 Contact / Impressum

PUBLICA vous informe

- 03 Rente ou capital? Une question qui se pose tôt ou tard.
- 06 Le certificat de prévoyance n'aura plus de secret pour vous
- 09 Plusieurs raisons plaident en faveur d'un rachat dans la caisse de pensions
- 12 Nouvelles élections à l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération
- 14 Faits intéressants
- 15 PUBLICA adhère à «Exemplarité Énergie et Climat»
 - Effets de la réforme de l'AVS
 - Regroupement des caisses de prévoyance
 - Attestation fiscale au plus tard en mars
- 16 Cours aussi en 2023
 - PUBLICA est à votre service



Chère lectrice, cher lecteur,

La guerre en Ukraine, l'évolution économique, l'inflation élevée et l'approvisionnement en énergie sont-ils aussi pour vous source d'inquiétude?

Malheureusement, les hostilités en Ukraine perdurent et, outre les souffrances terribles endurées par la population sur place, elles ont également des conséquences majeures sur les marchés mondiaux de l'énergie et des denrées alimentaires. La guerre entraîne une hausse supplémentaire considérable des prix du pétrole et du gaz qui avaient déjà augmenté pendant la pandémie. Les taux d'inflation en Europe et aux États-Unis ont rapidement atteint des valeurs record. Ces effets se font également sentir en Suisse et sont préoccupants, même si en comparaison internationale, le renchérissement se situe à un niveau relativement modéré mais néanmoins élevé pour la Suisse.

Les banques centrales ont réagi rapidement afin d'endiguer le renchérissement et certaines d'entre elles ont considérablement relevé les taux directeurs. Après 15 longues années d'intérêts bas et négatifs, le revirement de tendance est bien réel. Les marchés financiers mondiaux ont également réagi, mais pas seulement de manière positive. Actuellement, les marchés se compliquent, les cours fluctuent fortement et le service Asset Management de PUBLICA est mis à rude épreuve. Une performance comparable à celle de l'année dernière paraît pour l'instant difficilement réalisable.

La Commission de la caisse, l'organe suprême de PUBLICA, est également sollicitée en cette période de turbulences. Elle doit trouver les meilleures solutions dans l'intérêt de toutes les personnes assurées. Lors du placement de votre fortune de prévoyance, nous prenons en compte l'environnement, la société, ainsi qu'une gouvernance d'entreprise responsable. Nous agissons ainsi conformément aux critères éthiques, sociaux et écologiques de notre stratégie de placement. Lors de sa réunion de juin 2022, la Commission de la caisse a notamment révisé la stratégie de placement actuelle et l'a partiellement adaptée aux nouvelles conditions du marché. À ce sujet, lisez également l'interview des pages 4 et 5 avec Stefan Beiner, responsable du service Asset Management et directeur suppléant de PUBLICA.

Mises à part toutes les incertitudes mentionnées plus haut, nous avons aussi de bonnes nouvelles à annoncer: PUBLICA est désormais membre de l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» (www.vorbild-energie-klima.admin.ch) et s'engage au premier rang des caisses de pensions suisses en faveur de la Stratégie énergétique 2050. PUBLICA va ainsi réorienter ses flux financiers vers l'objectif zéro net et fixer des objectifs climatiques mesurables dans les classes d'actifs pertinentes. Les progrès sont rapportés de manière transparente et comparable et publiés sur le site Internet de PUBLICA.

Et à propos: connaissez-vous déjà la nouvelle offre de «myPublica», votre nouveau portail pour les personnes assurées et les bénéficiaires de rente (www.publica.ch/mypublica)? Il vous permet d'avoir accès à vos données de prévoyance actuelles et d'effectuer des simulations précises concernant votre avoir du 2^e pilier, votre potentiel de rachat, la planification de votre retraite ou un éventuel versement anticipé pour la propriété du logement (EPL).

Je vous souhaite une belle période d'automne et d'hiver, avec le moins de restrictions possibles – ainsi qu'une agréable lecture!

Très cordialement,
Kaspar Müller, vice-président de la Commission de la caisse PUBLICA

Rente ou capital? Une question qui se pose tôt ou tard.

Il est recommandé de peser soigneusement les arguments en faveur de l'une ou l'autre solution. Choisir la rente est certainement plus sûr en cas de crise, car une rente est versée à vie et ne peut pas être réduite. Mais la forme du retrait en capital présente également un atout. En effet, les faibles taux de conversion rendent un versement en capital attrayant.

L'avoir personnel dans la caisse de pensions représente la fortune la plus importante que possèdent la plupart des personnes assurées. Cette décision est donc essentielle pour pouvoir subvenir à ses propres besoins après la retraite. Une fois prise, la décision ne peut plus être révoquée au profit de l'autre solution.

Des insomnies fréquentes en cas de retrait de la totalité du capital

Une personne assurée qui opte pour le versement de la rente n'assume pas le risque de placement de son capital. En cas de retrait du capital, elle devra elle-même investir la fortune de prévoyance de manière à ce que celle-ci suffise jusqu'à la fin de ses jours, aussi bien pour elle-même que pour les personnes qui auraient droit à une rente en cas de décès. Les fluctuations du cours des actions peuvent alors causer bien des insomnies. En cas de décès, la totalité de la fortune entre dans la masse successorale.

Des nuits plus calmes avec une rente mensuelle

Le versement d'une rente de vieillesse mensuelle et fixe répond au besoin de sécurité de nombreuses personnes assurées. La rente ne peut pas être réduite et est versée jusqu'à la fin de la vie. Au décès, la ou le partenaire devient bénéficiaire d'une rente de survivants. Les couples non mariés peuvent se protéger en concluant un «contrat de partenariat».



Vous trouverez ce contrat sous publica.ch. > [Votre prévoyance](#) > [La prévoyance, thème par thème](#) > [Entrée](#) > [Notices explicatives](#) > [Droit à la rente de partenaire, y compris contrat](#)



Combiner les avantages est aussi possible!

La troisième variante est une forme mixte. Dans le cadre du versement partiel de capital, vous pouvez retirer une partie de votre fortune épargnée sous forme de capital et toucher l'autre partie sous forme de rente mensuelle. Réfléchissez au montant dont vous avez absolument besoin pour couvrir vos frais mensuels et récurrents. Vous pouvez par exemple vous faire verser ce montant sous forme de rente et retirer le reste en capital.

Simulez tout simplement divers scénarios pour votre retraite dans le portail pour les personnes assurées «myPublica».



Pour obtenir vos données d'accès personnelles, contactez votre interlocuteur chez PUBLICA sous publica.ch > [Votre prévoyance](#) > [Sélectionner la caisse de prévoyance](#) > [Votre interlocuteur](#).

Vous trouverez également **des informations supplémentaires** sur le sujet de la rente ou du capital dans notre magazine électronique sous: publica.ch > [Actualités](#) > [Magazine clients](#) > [Edition 2-22](#) > [Le magazine électronique de PUBLICA](#) ou directement avec le code QR



Davantage de valeurs réelles: PUBLICA modifie sa stratégie de placement.

PUBLICA investit les avoirs de prévoyance de ses personnes assurées de manière responsable, dans des produits générant des revenus. En 2022, elle a remanié la stratégie de placement. Stefan Beiner, responsable du service Asset Management, explique ce qui change et à partir de quand les effets des modifications se feront sentir.



Son équipe et lui ont pour mission principale d'investir chaque franc dans le meilleur intérêt des personnes assurées chez PUBLICA: Stefan Beiner, responsable du service Asset Management.

PUBLICA a modifié sa stratégie de placement pour les caisses de prévoyance ouvertes. Mais tout d'abord: que prévoit une stratégie de placement?

La stratégie de placement définit les catégories de placement dans lesquelles nous investissons ainsi que la pondération des différentes parts. Les actifs, les emprunts, l'immobilier, les métaux précieux et les investissements en infrastructures constituent les principales catégories de placement. La stratégie de placement fixe également la marge tactique dans le cadre de laquelle nous pouvons nous écarter des valeurs définies.

En quoi la nouvelle stratégie de placement est-elle différente de la précédente?

La part de valeurs nominales, soit les obligations, était auparavant plus élevée. Une analyse réalisée l'année dernière a révélé qu'au cours des dix prochaines années, l'inflation sera très probablement plus élevée que lors de la dernière décennie. Dans un environnement inflationniste, les valeurs réelles ont tendance à être plus rentables que les valeurs nominales. C'est l'une des raisons pour lesquelles la Commission de la caisse a décidé de réduire la part des

obligations et d'augmenter en contrepartie la part des valeurs réelles ainsi que celle des actions négociées en bourse.

Concrètement, quelle incidence ces changements ont-ils pour les personnes assurées?

La Commission de la caisse, l'organe suprême de PUBLICA, a approuvé la stratégie de placement en juin 2022. Elle a également adopté un plan de mise en œuvre qui englobe une période allant jusqu'à quatre ans. Étant donné qu'il s'agit de modifications importantes de la

stratégie de placement et que la situation actuelle est très incertaine, il est essentiel de prendre le temps nécessaire à la mise en œuvre. Nous partons du principe que les avoirs de vieillesse pourront ainsi être rémunérés à un taux plus élevé à moyen ou long terme. De plus, la nouvelle stratégie de placement est plus risquée. Cela signifie qu'en cas de découvert, les cotisations d'assainissement seraient plus élevées. Une diminution des rentes déjà en cours est exclue.

Le service Asset Management de PUBLICA emploie 28 personnes. Quel est l'effet de la nouvelle stratégie de placement sur les collaboratrices et collaborateurs?

La nouvelle stratégie ne change rien à notre mission principale qui consiste à investir chaque franc dans le meilleur intérêt des personnes assurées chez PUBLICA. La gestion et la surveillance des différents portefeuilles, l'optimisation des caractéristiques de risque-rendement et l'amélioration du processus de placement restent au centre des préoccupations. Dans certains secteurs, comme par exemple dans la catégorie des placements en infrastructures, nous allons élargir le champ des connaissances. Les montants investis dans certaines catégories de placement seront plus faibles, mais la charge de travail demeure inchangée pour mes collègues et moi-même.

Les investissements sont orientés sur le très long terme. Procédez-vous à une planification des liquidités afin d'être toujours à même de verser les rentes?

Nous devons disposer en tout temps de suffisamment de trésorerie pour pouvoir verser toutes les rentes et les avoirs de prévoyance des personnes sortantes. C'est la raison pour laquelle nous contrôlons et gérons quotidiennement les liquidités des différentes caisses de prévoyance.

En tant que responsable du service Asset Management, vous réglez sur les avoirs de prévoyance des personnes assurées chez PUBLICA. Parvenez-vous encore à dormir compte tenu des turbulences qui secouent les marchés financiers?

Nous disposons de processus qui fonctionnent bien et les responsabilités sont clairement définies. La fortune placée est en outre largement diversifiée au niveau international. Nous investissons dans de nombreuses catégories de placement différentes. En d'autres termes, nous ne mettons pas tous nos œufs dans le même panier. Par conséquent, je dors en général plutôt bien. Certes, ces derniers mois ont été assez inhabituels. La pandémie continue à causer des problèmes en matière d'approvisionnement. La menace d'inflation est devenue réalité. La guerre qui sévit en Europe affecte de nombreuses

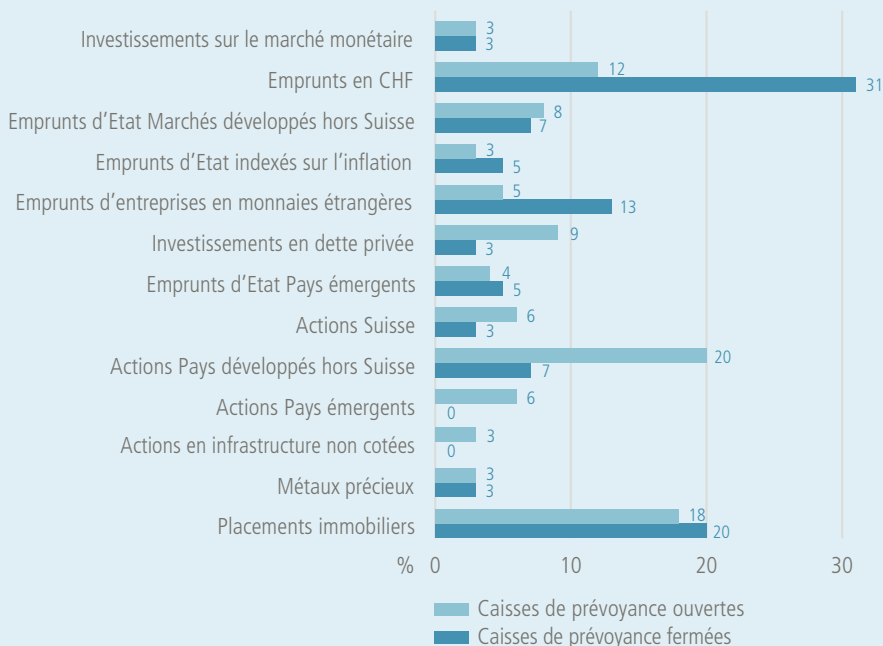
personnes et entreprises. Beaucoup de gens vont ressentir très fortement la pénurie d'énergie. En tant que société, nous allons au-devant d'une diminution probable de la prospérité. Tout cela ne me laisse pas insensible. Nous nous attendons à une fin d'année 2022 difficile pour les caisses de pensions. D'un point de vue technique, nous avons une marge tactique qui permet de compenser légèrement des évolutions aussi importantes. Pour l'instant, nous utilisons notre marge tactique et par rapport à la stratégie, nous investissons moins massivement en actions et davantage dans le domaine de l'immobilier.

Voici comment votre argent est investi

Les prestations de la caisse de pensions PUBLICA sont financées selon le principe de la capitalisation. Votre avoir de prévoyance chez PUBLICA fait partie de votre fortune personnelle. Vous vous demandez peut-être comment il est investi? Sur le portail pour les personnes assurées myPublica, vous pouvez consulter votre part pro forma de chaque catégorie de placement. Connectez-vous et sélectionnez «[Mon compte de prévoyance](#)» > «[Répartition effective de la fortune par catégorie d'actifs](#)».

La stratégie de placement de PUBLICA

Stratégies de placement actuelles (adoptées en juin 2022)



PUBLICA est une institution collective. Parmi les caisses de prévoyance qui lui sont affiliées, onze sont des caisses ouvertes et sept des caisses fermées. Les caisses de prévoyance ouvertes gèrent aussi bien des personnes assurées que des bénéficiaires de rente, alors que les caisses fermées versent uniquement des rentes aux bénéficiaires de rente. Les caisses de prévoyance ouvertes et fermées disposent toutes d'une stratégie de placement individuelle, celle des caisses ouvertes étant légèrement moins risquée.

Le certificat de prévoyance n'aura plus de secret pour vous

Au moins une fois par année, vous le recevez de PUBLICA: le certificat de prévoyance. Par la poste ou directement dans le portail pour les personnes assurées myPublica. Parions qu'une fois que vous aurez lu ces lignes, vous ne le mettrez plus simplement de côté sans le consulter. Et si vous avez encore des questions, n'hésitez pas à les poser à votre personne de contact.

Simulations

Ce symbole signifie que vous pouvez simuler le chiffre clé en question dans le portail pour les personnes assurées myPublica. Vous n'avez pas encore d'accès? Votre personne de contact vous aidera volontiers.

Données personnelles

Plan de prévoyance: Plan standard
Taux d'occupation actuel: 100%

Salaire annuel déterminant 100%: 95 000,00
Gain assuré: 69 905,00

Une fois par année, PUBLICA vous fait parvenir un [certificat de prévoyance](#) actualisé.

Vos [données personnelles](#) nous sont communiquées par votre employeur.

Le [salaire annuel déterminant](#) est le [salaire annuel](#) qui est fixé dans le [contrat de travail](#). Pour les personnes employées à temps partiel, il correspond au salaire qui serait perçu pour un taux d'occupation de 100%. Le [gain assuré](#) correspond au salaire annuel déterminant moins la déduction de coordination. Il sert de base de calcul pour les cotisations. La déduction de coordination garantit que les cotisations ne sont perçues que sur la part du salaire qui n'est pas déjà couverte par le 1^{er} pilier (AVS/AI). Lors du calcul de la déduction de coordination, PUBLICA tient compte du taux d'occupation.

Vos contributions en % du gain assuré		par an	par mois
Cotisation d'épargne	9,40%	6 571,20	547,60
Total		6 571,20	547,60
Contributions de l'employeur en % du gain assuré		par an	par mois
Cotisation d'épargne	16,60%	11 604,00	967,00
Prime de risque	1,50%	1 048,80	87,40
Total		12 652,80	1 054,40



Les [cotisations d'épargne](#) sont les cotisations versées par la personne assurée et par son employeur et qui sont portées au crédit de l'avoire de prévoyance. Calculées en pourcentage du gain assuré, leur taux varie en fonction de l'âge et elles sont déduites chaque mois directement du salaire.

Les personnes assurées peuvent verser des [cotisations d'épargne volontaires/supplémentaires](#) qui sont également portées au crédit de l'avoire de prévoyance. Veuillez vous adresser à votre service du personnel si vous souhaitez verser des cotisations d'épargne supplémentaires.

La [prime de risque](#) sert à financer les frais en cas d'invalidité et de décès. Suivant la caisse de prévoyance, elle est soit versée intégralement par l'employeur ou est répartie entre l'employeur et la personne assurée. Au-delà de 65 ans, la prime de risque est supprimée.



Vous trouverez de plus amples informations ainsi que l'accès à la page de connexion sous: publica.ch > [myPublica](#)

Rachat

Rachat possible (sous réserve de certaines restrictions légales)	134 785,95
Vos apports versés depuis l'entrée dans la caisse de prévoyance (à compter du 01.01.2019)	10 000,00
Remboursement possible d'un versement anticipé pour la propriété du logement (à effectuer impérativement avant tout rachat selon la ligne 1)	70 000,00
Rachat possible suite au divorce/ à la dissolution judiciaire du partenariat enregistré	10 000,00



Le rachat actuellement possible est indiqué à la date d'établissement du certificat de prévoyance.

Les apports versés (rachat, remboursement dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement, rachat suite à un divorce) sont indiqués depuis l'entrée dans la caisse de prévoyance, mais au plus tôt depuis le 1^{er} janvier 2019.

Evolution de l'avoir de prévoyance

Avoir de prévoyance à la fin de l'avant-dernière année	90 644,30
Apports, retraits et remboursements/ rachats pour l'année précédente	10 000,00
Intérêts pour l'année précédente	1 761,30
Cotisations d'épargne pour l'année précédente	19 731,60
Avoir de prévoyance au 31.12.2021	122 137,20
Dont avoir provenant de cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires ou de l'avoir d'épargne spécial	8 238,30

Prestation de sortie au 31.12.2021 (le montant déterminant est le plus élevé des trois)

Avoir de vieillesse LPP	62 791,60
Prestation de sortie réglementaire (avoir de prévoyance)	122 137,20
Prestation de sortie selon l'art. 17 LFLP	105 173,85



L'évolution de l'avoir de prévoyance indique sa variation depuis la fin de l'année précédente jusqu'à la date d'établissement du certificat de prévoyance. Si le certificat de prévoyance est établi à la date du 1^{er} janvier d'une année, la variation est présentée depuis la fin de l'avant-dernière année.

L'avoir de prévoyance à la fin de l'année précédente ou à la fin de l'avant-dernière année (pour les certificats de prévoyance au 1^{er} janvier) constitue la valeur de départ de l'évolution.

À cela s'ajoutent le cas échéant les apports, retraits et remboursements/ rachats pour l'année en cours ou l'année précédente, ainsi que les intérêts et les cotisations d'épargne.

La prestation de sortie est déterminée en fonction du calcul comparatif prescrit par la loi. Le plus élevé des trois montants indiqués correspond à la prestation de sortie.

Rente de vieillesse prévisible avec taux d'intérêt projeté de 0,00% et de 2,00%

Âge	*Avoir de prévoyance projeté		Dont part de cotisations d'épargne volontaires/ supplémentaires ou de l'avoir d'épargne spécial		Taux de conversion	Rente de vieillesse annuelle (résultant de la totalité de l'avoir de prévoyance)	
	0,00%	2,00%	0,00%	2,00%		0,00%	2,00%
60	376 068,00	433 532,00	8 321,00	10 346,00	4,47%	16 810,00	19 379,00
61	400 011,00	466 146,00	8 321,00	10 553,00	4,58%	18 320,00	21 349,00
62	423 954,00	499 412,00	8 321,00	10 764,00	4,70%	19 926,00	23 472,00
63	447 897,00	533 343,00	8 321,00	10 979,00	4,83%	21 633,00	25 760,00
64	471 840,00	567 953,00	8 321,00	11 199,00	4,96%	23 403,00	28 170,00
65	495 783,00	603 255,00	8 321,00	11 423,00	5,09%	25 235,00	30 706,00

La rente pour enfant de bénéficiaire d'une rente de vieillesse correspond à 1/6 de la rente de vieillesse concernée.

* Le montant indiqué comprend la revalorisation et/ ou l'apport unique dont vous avez bénéficié dans le cadre de l'abaissement du taux de conversion au 1^{er} janvier 2019. Le mécanisme de revalorisation ainsi que celui de l'apport unique sont expliqués dans la lettre accompagnant le certificat de prévoyance au 1^{er} mars 2019.



Le **taux d'intérêt projeté** est une valeur modélisée. Il permet de calculer le montant présumé de votre rente avec le taux d'intérêt en question. L'extrapolation se base sur un taux d'intérêt, votre salaire actuel, les cotisations d'épargne actuelles et le taux de conversion. Étant donné que ces facteurs varient au cours du temps, l'extrapolation n'est pas contraignante et sert uniquement de paramètre indicatif. Sur votre certificat de prévoyance, vous trouverez deux évolutions possibles, c'est-à-dire deux extrapolations (projections) différentes:

- **Taux d'intérêt projeté de 0%:** Cette valeur représente l'évolution minimale, car il n'est pas permis de définir une rémunération qui serait inférieure à 0%.
- **Taux d'intérêt projeté de 2%:** Cette valeur correspond au taux d'intérêt technique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 pour la rémunération des engagements en matière de rentes. Le fait que cette rémunération puisse effectivement être versée en moyenne à long terme dépend toutefois de l'évolution générale des taux d'intérêt, des marchés financiers ou de tout autre facteur.

Conclusion du mariage/ enregistrement du partenariat, mise en gage, versement anticipé, divorce/ dissolution judiciaire du partenariat enregistré

Prestation de sortie à la date de la conclusion du mariage/ de l'enregistrement du partenariat	13.07.2007	30 225,75
Mise en gage pour la propriété du logement	11.01.2016	50 000,00
Montant non encore remboursé du versement anticipé	11.01.2016	70 000,00
Montant non encore racheté suite au divorce/ à la dissolution judiciaire du partenariat enregistré		10 000,00

Remarque

Le présent certificat est établi à titre d'information et ne saurait fonder un droit aux prestations mentionnées. Vous trouverez de plus amples informations concernant le certificat de prévoyance sous publica.ch, Votre prévoyance > Aperçu.

Si la **prestation de sortie à la date de la conclusion du mariage/ de l'enregistrement du partenariat** est connue, elle est indiquée ici.

La **mise en gage pour la propriété du logement** n'a pas de répercussions sur le montant des prestations assurées tant que le gage ne doit pas être réalisé.

Le poste **Montant non encore remboursé du versement anticipé** indique la différence entre le versement anticipé perçu pour la propriété du logement et les éventuels remboursements déjà effectués.

Sous le poste **Montant non encore racheté suite au divorce/ à la dissolution judiciaire du partenariat enregistré** figure la différence entre la part transférée de la prestation de sortie et un éventuel rachat.

Plusieurs raisons plaident en faveur d'un rachat dans la caisse de pensions

Les rachats dans la caisse de pensions vous permettent d'améliorer votre situation financière à la retraite et d'économiser des impôts. Vous pouvez effectuer votre rachat directement dans le portail pour les personnes assurées «myPublica».

Le système suisse de la prévoyance est conçu de manière à ce que la rente de vieillesse, composée de la rente AVS (1^{er} pilier) et de la rente de la prévoyance professionnelle (2^e pilier), corresponde environ à 60% du dernier revenu. En principe, le montant de la rente dépend plutôt de l'exploitation du potentiel de rachat. Vérifiez donc dans le portail pour les personnes assurées «myPublica» ou sur votre certificat de prévoyance à combien s'élève votre potentiel de rachat et si vous avez des lacunes dans ce domaine. En bref, le potentiel de rachat est la différence entre l'avoir de prévoyance maximal possible sur la base de votre salaire et l'avoir de prévoyance actuel.

Ces trois raisons plaident en faveur d'un rachat dans la caisse de pensions

1. Rente plus élevée après la retraite

Plus le montant épargné dans la caisse de pensions est élevé, plus les versements à la retraite seront conséquents.

2. Verser davantage d'argent que dans la prévoyance privée

Contrairement à l'épargne privée (pilier 3a), la prévoyance professionnelle ne prévoit pas de limite pour le montant du rachat tant que les dispositions du règlement de prévoyance (tableau de rachat) sont respectées.

La possibilité de rachat maximale figure sur le certificat de prévoyance ou dans le portail pour les personnes assurées «myPublica».

3. Avantages fiscaux grâce à la prévoyance facultative

Les rachats vous permettent de bénéficier d'avantages fiscaux. La somme versée pendant une année sur l'avoir de prévoyance personnel peut être entièrement déduite du revenu lors de l'établissement de la déclaration d'impôt. Les impôts sont dus uniquement lorsque vous retirez l'argent. De plus, le montant est imposé à un taux réduit lors de son retrait.

À quoi faut-il veiller?

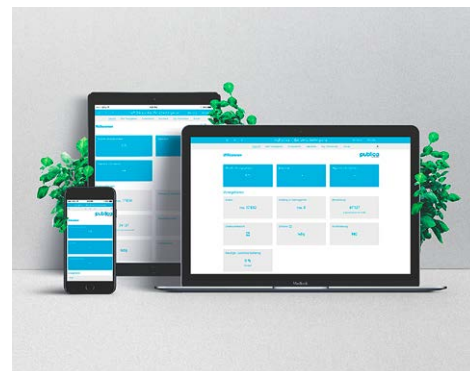
- Vous pouvez effectuer des versements uniquement si vous avez une lacune en matière de rachat ou un potentiel de rachat. Tel est fréquemment le cas si vous travaillez à temps partiel, après un changement d'emploi, un séjour à l'étranger ou une augmentation de salaire.
- Si vous avez retiré une partie de l'avoir de prévoyance pour acquérir un logement, ce montant doit d'abord être remboursé avant qu'un rachat volontaire ne soit possible.
- Certaines caisses de prévoyance prévoient dans le règlement un montant minimal pour le rachat. Ce montant figure également dans

le portail pour les personnes assurées «myPublica».

Afin de pouvoir déduire vos rachats encore pendant l'année fiscale en cours, procédez au versement sur votre avoir de prévoyance personnel chez PUBLICA avant la mi-décembre 2022. Le plus simple est de le faire via le portail pour les personnes assurées «myPublica».



Vous obtiendrez les données d'accès auprès de votre interlocuteur chez PUBLICA sous publica.ch > [Votre prévoyance](#) > [Sélectionnez votre caisse de prévoyance](#) > [Interlocuteur](#).



Effectuer des rachats volontaires: en toute simplicité sur le portail pour les personnes assurées «myPublica».

Joindre PUBLICA pendant les fêtes de fin d'année

PUBLICA sera fermée du lundi 26 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 compris. Nous serons de nouveau à votre disposition dès le mardi 3 janvier 2023.

Uniquement pour les bénéficiaires de rente qui vivent à l'étranger: passez de votre compte de paiement au virement SEPA

PUBLICA a introduit les virements en euros sur les comptes de paiement. Nous avons désormais la possibilité de verser votre rente en euros, ce qui vous permet d'économiser les frais inhérents à un virement sur un compte étranger. La rente qui vous est versée peut cependant varier en raison des fluctuations de cours. Les virements SEPA ne peuvent être effectués que si votre banque est membre de SEPA. Vous pouvez changer vous-même vos données de compte dans le portail numérique «myPublica» ou vous annoncer auprès de votre interlocuteur chez PUBLICA sous publica.ch > [Votre prévoyance](#) > [Sélectionnez votre caisse de prévoyance](#) > [Interlocuteur](#).

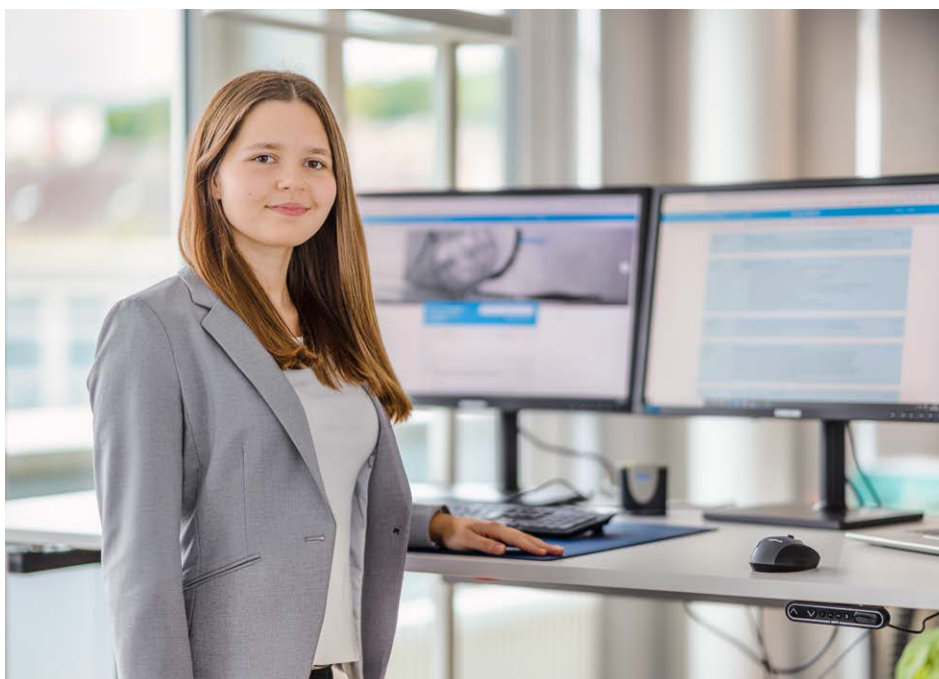
Deux emplois – double assurance?

Les modèles de travail et de vie évoluent. Cette situation constitue aussi un défi pour le système de la prévoyance professionnelle. Les offres et prestations doivent suivre le rythme des changements sociaux. Suite à un arrêt rendu par le Tribunal fédéral, PUBLICA a initié une adaptation en matière d'emplois multiples et rend son offre de prévoyance plus intéressante: la distinction entre activité principale et activité accessoire est supprimée.

Jusqu'à-là, les personnes déjà obligatoirement assurées dans le 2^e pilier pour une activité principale ne l'étaient pas en plus pour leur activité accessoire. Le Tribunal fédéral a désormais précisé, en date du 14 avril 2022, que dans les cas où une personne exerce pour le compte du même employeur aussi bien une activité principale qu'une activité accessoire, cette dernière est également assurée. En d'autres termes, les salaires obtenus dans les deux activités doivent être additionnés.

Aline Bucher, conseillère à la clientèle chez PUBLICA, explique ce que cela signifie concrètement pour les personnes assurées chez PUBLICA qui cumulent plusieurs emplois.

- **Lisa** travaille à 50% en tant que contrôleuse auprès de l'Office fédéral de l'énergie. Ses enfants ayant grandi, elle a également accepté un poste à 30% à l'Office fédéral de la justice.
- **Sofia** travaille trois jours par semaine en tant que scientifique à l'EPF et deux jours à l'Office fédéral de la santé publique. Ces deux emplois correspondent à un poste à plein temps.
- **Stéphanie** est graphiste indépendante à 50% environ. Elle travaille également à 20% à la FINMA.



Les emplois multiples peuvent soulever de nombreuses questions. Aline Bucher, conseillère à la clientèle, y répondra volontiers.

centrale (Office fédéral de la santé publique). Deux employeurs sont donc impliqués. La base réglementaire selon laquelle une activité accessoire n'est pas soumise à l'assurance obligatoire continue de s'appliquer dans son cas. La même règle vaut pour Stéphanie. Elle travaille en tant qu'indépendante à titre principal et n'est donc pas assurée chez PUBLICA pour son activité accessoire.

Ces trois femmes sont-elles assurées chez PUBLICA aussi bien pour leur activité principale que pour leur activité accessoire?

«PUBLICA applique l'arrêt du Tribunal fédéral de la manière suivante», explique Aline Bucher: «les personnes qui exercent une activité principale et accessoire au sein de l'administration fédérale centrale sont assurées pour les deux activités». Le fait qu'il s'agisse de deux ou de plusieurs unités administratives ne joue aucun rôle. C'est le cas de Lisa qui travaille auprès de deux unités administratives de l'administration fédérale centrale. L'Office fédéral de l'énergie et l'Office fédéral de la justice sont donc considérés comme un seul employeur. Sofia, en revanche, est employée en plus de son activité principale auprès de l'administration fédérale décentralisée (EPF) à 40% auprès de l'administration fédérale

Dans le cas de Lisa, la déduction de coordination est-elle déduite deux fois?

Non. Les revenus sont additionnés et la déduction de coordination est déduite une seule fois.

Quelle est la procédure applicable en cas d'emplois multiples?

Si l'admission dans l'assurance n'est pas automatique (p. ex. visible sur le décompte de salaire), les personnes concernées doivent s'adresser au service du personnel de l'employeur.

Les histoires de Lisa, Sofia et Stéphanie sont de pures fictions. Mais elles montrent que le fait d'avoir plusieurs emplois soulève diverses questions. Nos conseillères et conseillers à la clientèle vous apporteront volontiers leur soutien. Vous trouverez leurs coordonnées sur myPublica, le portail pour les personnes assurées ou sur votre certificat de prévoyance.

«Nous tablons sur une hausse du nombre de dons d'organes»

Le PD Dr méd. Franz Immer est médecin spécialisé en chirurgie cardiaque et directeur de Swisstransplant, la Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes. Il nous dévoile dans cet entretien quels travaux sont à l'ordre du jour chez Swisstransplant et comment lui-même organise sa prévoyance.



Le PD Dr Franz Immer, directeur de Swisstransplant, a pris sa décision quant au don d'organes.

En mai 2022, le peuple suisse a approuvé le principe du consentement présumé au sens large en ce qui concerne le don d'organes. Les personnes qui refusent le prélèvement d'organes et de tissus après leur décès devront le déclarer à partir de 2024. Êtes-vous soulagé du résultat de cette votation?

Pour moi en tant que médecin, cette campagne précédant le vote a été une expérience nouvelle. Je suis vraiment soulagé que la proposition ait été approuvée si clairement à 60,2% des voix.

Quels sont les travaux à l'ordre du jour chez Swisstransplant?

Nous sommes en train de mettre la nouvelle solution en pratique. Un groupe d'éthique se penche par exemple sur la question de savoir comment adapter les discussions avec les proches dans le contexte de la modification légale. Il reste important d'exprimer sa volon-

té et de dire si l'on souhaite ou non faire don de ses organes après le décès.

Vous tablez donc maintenant sur une hausse du nombre de dons d'organes?

Oui. Actuellement, 60% des proches refusent le don d'organes, le plus souvent parce qu'ils ne connaissent pas la volonté de la personne décédée. Dans les pays ayant introduit la solution du consentement présumé au sens large il y a quelques années, le taux de refus est en diminution. Et, chose importante à savoir, il n'y a pas de limite d'âge pour le don d'organes. La plupart des donneuses et donneurs sont âgés de plus de 60 ans.

Inutile de vous demander si vous avez exprimé votre volonté concernant le don d'organes. Comprenez-vous que certaines personnes éprouvent des difficultés à aborder ce sujet avec leurs proches?

Personnellement, j'ai pris ma décision et ma famille est au courant. De nombreuses personnes ont de la peine à aborder le sujet parce que l'on ne parle généralement pas volontiers de la mort. Ce qui est préoccupant, ce sont les proches qui ne souhaitent pas respecter la décision d'une personne qui s'est prononcée en faveur du don d'organes. La loi sur la transplantation est cependant claire sur ce point: la volonté de la personne décédée prime celle des proches.

Vous êtes médecin spécialisé en chirurgie cardiaque. Parlez-nous de ce qui fait battre votre cœur à côté de votre travail.

Mon temps libre est rare et je le passe très volontiers à la maison. J'aime la proximité de l'eau.

Comment préparez-vous votre avenir?

Premièrement bien sûr en versant des cotisations à la caisse de pensions et au troisième pilier. Je ne réalise pas d'opérations boursières mais j'ai la chance de posséder une maison de famille qui génère quelques recettes locatives.

Swisstransplant

Le but de Swisstransplant est d'assurer la promotion, le développement et la coordination de la transplantation d'organes, de tissus et de cellules, ainsi que d'informer le public sur le don et la transplantation d'organes. La Fondation a son siège à Berne. Ses quelque 40 collaboratrices et collaborateurs sont assurés chez PUBLICA dans la Caisse de prévoyance des organisations affiliées.

www.swisstransplant.org

Nouvelles élections à l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération

Le 22 mars 2023, l'Assemblée des délégués de la circonscription électorale I (administration fédérale centrale) élira ses nouveaux représentants au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Cet organe est composé de six représentants des personnes employées et de six représentants des employeurs.

Quelles sont les tâches de l'organe paritaire?

L'organe paritaire assume un rôle important: au cours du troisième trimestre, il fixe la rémunération des avoires de prévoyance et les prestations en cas de sorties en cours d'année. De plus, les représentants statuent sur les modifications des offres et prestations contenues dans le règlement de prévoyance, sur les bases de décision ainsi que sur le concept d'assainissement et de rémunération.

Qui élit l'organe paritaire?

Tous les quatre ans, les organes paritaires des caisses de prévoyance affiliées à PUBLICA sont nouvellement élus. La Caisse de prévoyance de la Confédération est la plus grande de toutes et

les délégués de la circonscription électorale I élisent les représentants des personnes employées. Ils sont au nombre de 60 et représentent le personnel de l'administration fédérale pendant leur mandat qui dure quatre ans.

Qui peut se présenter à l'élection?

En principe, chaque collaboratrice et collaborateur est éligible au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération. Les personnes externes peuvent également siéger dans cet organe. Les exigences nécessaires pour assumer ce rôle essentiel sont notamment une très bonne compréhension de la prévoyance professionnelle ainsi qu'une aptitude à trouver des compromis et à faire des consensus.

Il est dans votre intérêt d'élire au sein de l'organe paritaire des personnes qui reflètent la diversité de l'ensemble de l'administration fédérale.

Soumission de candidatures

La recherche de personnes aptes à représenter les personnes employées au sein de l'organe paritaire de la Caisse de prévoyance de la Confédération se poursuit encore jusqu'au 18 janvier 2023.



Vous trouverez des informations supplémentaires sur ce sujet sous publica.ch > [Qui sommes-nous?](#) > [Les organes paritaires](#)



Eva Reinhard

Responsable d'Agroscope

30 minutes...

...c'est précisément le temps que j'ai consacré jusqu'à maintenant pour réfléchir à ce que je souhaite faire lorsque j'aurais atteint le «troisième âge». Mises à part quelques réflexions concernant la prévoyance, je n'y avais encore jamais pensé sérieusement. Rédiger cet article m'a permis d'y remédier.

Pendant ma formation et au cours de mon activité professionnelle, j'ai toujours eu la chance de pouvoir m'occuper de choses qui m'intéressaient vraiment. En 1978, alors que j'étais élève à l'école cantonale de Zurich, le professeur bâlois Werner Arber a obtenu le prix Nobel pour sa découverte des enzymes de restriction et leur application en génétique moléculaire. Cette nouvelle m'a totalement fascinée. J'ai alors commencé à étudier la biologie à l'École polytechnique fédérale de Zurich avant de me spécialiser en biologie cellulaire et moléculaire, sachant que je voulais faire plus tard de la recherche dans ce domaine. Cela a effectivement été le cas et mon parcours m'a conduit de Zurich à Bâle, puis aux États-Unis et en Italie. Mon activité dans la

recherche m'a donné l'opportunité de rencontrer de nombreuses personnes avec des intérêts similaires et de voyager dans d'autres pays. Aujourd'hui encore, je voyage très volontiers. L'année dernière, j'ai par exemple visité la lointaine Antarctique avec mon partenaire.

Ma passion pour les voyages ainsi que mon intérêt pour les autres cultures et les gens vont continuer à m'accompagner après la retraite. Tout comme ma curiosité pour les sciences naturelles qui ne va pas s'évaporer lors de mon dernier jour de travail. Cela vaut également pour le secteur agroalimentaire que j'ai contribué à façonner d'abord à l'Office fédéral de l'agricul-



ture et, depuis quelques années, chez Agroscope. Dans ce domaine, nous nous trouvons globalement devant un changement fondamental extrêmement important et intéressant. Un sujet qui me touche et qui fera toujours partie des choses essentielles pour moi. Je ne peux pas imaginer me mettre à mon compte et proposer des conseils, mais je serai certainement ouverte à un échange de points de vue et d'idées sur ces sujets. La transformation du secteur agroalimentaire n'est de loin pas terminée. Et elle nous concerne tous. Nous devons mieux comprendre le fonctionnement et l'interaction des systèmes agroécologiques. Le jour J, je ne vais sûrement pas perdre ma curiosité et mon intérêt pour les

nouvelles connaissances scientifiques.

Lorsque je prendrai ma retraite, je serai heureuse de pouvoir laisser derrière moi toutes les tâches administratives et bureaucratiques qui vont de pair avec ma fonction de responsable d'Agroscope. Ces obligations ne vont vraiment pas me manquer – mon assistante en sait quelque chose (merci, Heidi, de me décharger si souvent de ces corvées!). Et je n'aurai aucune peine à me passer des séances fixées à 7 heures du matin. Je ne suis définitivement pas une lève-tôt et par conséquent pas non plus productive de si bonne heure.

Maintenant que j'y pense, une autre idée me vient à l'esprit. Plus tard, j'ai vraiment encore envie de commencer quelque

chose. Pas dans le sens d'un projet, mais plutôt faire quelque chose de mes mains. L'aspect manuel m'a souvent manqué dans le cadre de mon travail essentiellement intellectuel. Par exemple faire de la poterie, coudre, bricoler avec du bois. Ou alors jardiner. Voir les plantes pousser est tout simplement magnifique. Jusqu'à ce jour, mon temps libre m'a seulement permis de produire quelques tomates, herbes et baies.

En fin de compte, ce n'était pas une mauvaise idée de prendre le temps de penser à la retraite et aux diverses possibilités qui s'ouvriront à moi. Je vous remercie de m'avoir invitée à écrire un article sur le sujet.

Faits intéressants

Découvrez dans cette nouvelle rubrique ce qui se cache derrière le chiffre 2073 ou les prénoms Peter et Ursula.



2073

personnes ont 29 ans. Il s'agit en effet de l'âge du plus grand nombre de personnes assurées (date de référence: 1^{er} septembre 2022).

En 2021, 14% des rentes à l'étranger ont été versées en

Allemagne

puis en Espagne (13%) et en France (12%).



La crèche publica a fêté cette année ses

15 ans



d'existence. En tant qu'employeur attrayant, PUBLICA dispose de sa propre crèche à proximité immédiate de ses locaux et permet ainsi à son personnel de concilier plus facilement vie professionnelle et vie privée.

Peter et Ursula



sont les prénoms les plus populaires: 1424 hommes assurés et bénéficiaires de rente et 505 femmes s'appellent ainsi.

PUBLICA adhère à «Exemplarité Énergie et Climat»



PUBLICA adhère à l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat». Doris Bianchi, directrice de PUBLICA, signe la déclaration d'intention.

PUBLICA a adhéré à l'initiative «Exemplarité Énergie et Climat» qui est une mesure de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Elle s'adresse aux principaux fournisseurs suisses de prestations d'intérêt public qui souhaitent agir de manière innovante et exemplaire dans le domaine de l'énergie et du climat. Doris Bianchi, directrice de PUBLICA, a signé le 5 septembre 2022 la déclaration d'intention

pour des flux financiers respectueux du climat et menant à l'objectif «zéro émission nette». «PUBLICA veut accompagner les entreprises dans lesquelles elle investit sur la voie menant à l'objectif «zéro émission nette». À cette fin, PUBLICA a choisi la voie du dialogue avec les entreprises concernées, car cette approche s'avère souvent plus efficace qu'une exclusion.» déclare Doris Bianchi.

Caisses de prévoyance fermées: financièrement plus stables grâce au regroupement

PUBLICA va regrouper les caisses de prévoyance fermées au 1^{er} janvier 2024. La nouvelle caisse de prévoyance fermée sera financièrement plus stable que les petites caisses individuelles, car le risque sera plus équilibré et le taux de couverture soumis à moins de fluctuations. Dans ce contexte, il est important de préciser qu'il n'y a pas à craindre de réduction des rentes. PUBLICA élabore actuellement les détails du regroupement. Les bénéficiaires de rente des caisses de prévoyance fermées ainsi que les anciens employeurs seront informés directement en temps voulu. Une nouvelle

disposition contenue dans la loi PUBLICA constitue la base du regroupement. Elle crée la base légale pour les cotisations d'assainissement versées par la Confédération en cas de découvert des caisses de prévoyance fermées et entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Les caisses de prévoyance fermées sont uniquement composées de bénéficiaires de rente issus soit des entreprises fédérales ayant acquis leur autonomie au tournant des années 2000 (Swisscom et RUAG, notamment), soit des organisations autrefois affiliées.

Effets de la réforme AVS chez PUBLICA

Le 25 septembre 2022, le peuple suisse a approuvé la révision de l'AVS portant l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans. Cette décision a aussi des effets sur la prévoyance professionnelle. Désormais, PUBLICA va par exemple ajuster progressivement le taux de conversion pour les femmes. De plus, elle autorisera à différer la perception des prestations de vieillesse jusqu'à 70 ans sans devoir verser en parallèle des cotisations d'épargne. L'avoir de vieillesse est donc en quelque sorte maintenu et rémunéré au moins au taux d'intérêt LPP. Les questions des rentes transitoires et d'une éventuelle compensation pour certaines années de naissance seront encore réglées en détail. Le Conseil fédéral décidera de la date d'entrée en vigueur de la réforme. Elle sera probablement fixée au 1^{er} janvier 2024. Les adaptations seront progressives.

Attestation fiscale pour votre rente: au plus tard à fin mars 2023

Les bénéficiaires de rente recevront l'attestation fiscale au plus tard fin mars 2023. PUBLICA la met à leur disposition dans le portail «myPublica». Les personnes qui n'ont pas encore accès au portail recevront l'attestation par la poste.



PUBLICA est à votre service.

Pour toute question relative à vos rapports de prévoyance, veuillez vous adresser directement à votre conseillère ou à votre conseiller à la clientèle chez PUBLICA. Vous trouverez le nom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone de la personne en charge de votre suivi sur votre certificat de prévoyance et sur publica.ch, à la rubrique «Votre interlocuteur» dans le domaine consacré à votre caisse de prévoyance.

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi: de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le vendredi: de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00



Cours «Finances et prévoyance» et «Prêts pour la retraite» organisés aussi en 2023

Les cours «Finances et prévoyance» et «Prêts pour la retraite», toujours bien fréquentés, seront à nouveau proposés en 2023 en français et en allemand. PUBLICA les organise en ligne ou en présentiel. Le personnel des caisses de prévoyance des organisations affiliées, de l'IFSN, du domaine des EPF, de la FINMA, de l'IPI, de METAS, de PUBLICA, de l'ASR, du MNS et de Swiss-mediac trouvera les dates des cours sur le site Internet de [PUBLICA sous Votre prévoyance > Sélectionner une caisse de prévoyance > Cours](#). Les membres du personnel de l'administration fédérale centrale suivent les cours de l'Office fédéral du personnel (OFPER).

Impressum

Éditrice

Caisse fédérale de pensions PUBLICA

Rédaction

Beatrice Rychen, Karin Egger, Silena Bertolino

Mise en page du numéro

pomona innovation, Viège

Crédit photographique

Gabriela Brändle, Yannick Hofer, Beat Schweizer,
Loris von Siebenthal, Yanis Wälti, Ruben Wyttenbach

Traductions

Silena Bertolino, Catherine Vuilleumier

Impression

Swissprinters AG, Zofingue

Tirage

Exemplaires en allemand: 33 000; en français: 8600; en italien: 2400

ISSN 2296-6587

Magazine semestriel

Berne, novembre 2022

Contact

Caisse fédérale de pensions PUBLICA
Eigerstrasse 57, 3007 Berne

T +41 (0)58 485 21 11, F +41 (0)58 485 21 13

info@publica.ch, publica.ch